

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/11/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/11/2015

Délibération n° D-2015-396

**Budget annexe Stationnement - Transfert de la gestion des
parkings aménagés et des parkings en concession vers ce
budget**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Direction des Finances**Budget annexe Stationnement - Transfert de la gestion des parkings aménagés et des parkings en concession vers ce budget**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 256 A et 261 D.

Vu la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 créant le budget annexe Stationnement

Le budget annexe Stationnement a été créé par la délibération n°D20090115 du 30 mars 2009 uniquement pour l'activité du parking souterrain de la Brèche.

Or, la réglementation fiscale impose que les recettes et les dépenses des parkings aménagés et/ou en concession soient assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre d'une activité à caractère industrielle et commerciale.

Il convient donc de transférer, à compter du 1er janvier 2016, les dépenses et les recettes liées à l'activité de l'ensemble de ces parkings dans le budget annexe Stationnement qui relève du plan comptable M 4.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2016, le budget annexe Stationnement retracera la gestion des parkings suivants :

Parking en gestion directe par prestation de service	Parking de la Brèche
Parkings uniquement sur abonnement	Parking Saint Vaize
	Parking Jacques de Liniers
	Parking Henri Gelin
	Parking de la Cure
	Parking du Murier
Parking en surface à barrière	Parking du Moulin du Milieu
Parking en surface à barrière sans perception de recette	Parking Paul-François Proust
Parking zone voirie mais uniquement des recettes et des dépenses liées à la borne délivrant des abonnements	Parking Saint Hilaire
Parkings en concession	Parking de la Roulière
	Parking de l'Espace Niortais
	Parking Saint Jean
	Parking Marcel Paul

Par ailleurs, il est procédé à un transfert d'actif de ces parkings du budget principal vers le budget annexe Stationnement. Le tableau récapitulatif de l'actif transféré figure en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- transférer les dépenses et les recettes liées à l'activité de l'ensemble de ces parkings aménagés et / ou en concession dans le budget annexe Stationnement lequel relève du plan comptable M 4 (avec assujettissement à la TVA) ;

- transférer l'actif desdits parkings du budget principal vers le budget annexe Stationnement.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON